



GEMENG
JONGLËNSTER

Junglinster, le 27 mars 2020

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jedi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 20 septembre 2019 le conseil communal a fixé le règlement-tarif sur les débits de boissons alcooliques à consommer sur place.

Cette délibération a été approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 05 novembre 2019 (réf. : 82exd0960).

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 30 mars 2020 13 avril 2020 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre le secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Mayor, and the signature on the right is for the Secretary. In the background, there is a circular official stamp of the Administration Communale de Junglinster, featuring a coat of arms with a crown and a shield, surrounded by the text 'Administration Communale' and 'Junglinster'.